Cercle vicieux

L'endettement du secteur de la construction

Le nombre des entrepri-ses incapables de payer leurs dettes commerciales et bancaires a triplé ces huit dernières années. La crise économique, frappant un marché affaibli, a encore aggravé la situation. A présent le montant de ces dettes est estimé à 600-700 milliards de HUF, avec une concentration importante dans le secteur de la construction.

Le cercle viscieux de l'endettement a toujours été un problème majeur du secteur du bâtiment, fortement concerné par le principe de sous-traitance qui fractionne les tâches et le budget global des projets. Comme la plupart des projets de construction sont annoncés sous forme d'appels d'offre, souvent remportés par celui qui propose une réalisation au meilleur prix, la concurrence est forte. Les prestataires, afin d'assurer la rentabilité des projets dont ils espérent tirer d'importants profits, engagent des sous-traitants et montent des projets souvent intenables. Le fait de confier un projet à une société n'est pas automatiquement la garantie d'un déroulement financier sécurisé. Il arrive souvent que les financements se perdent au fil des contractés, ne parvenant jamais à ceux qui ont réellement effectué les travaux.

Les raisons de la situation actuelle sont multiples: l'imperfection de la réglementation, la complexité des contrats de construction, la longueur des procédures administratives et le manque de sanctions envers les sociétés endettées, mettant en jeu la survie des sous-traitants. De plus, le secteur est

fortement touché par le travail au noir, caractérisé par définition par l’absence de toute relation contractuelle. Ainsi, dans le cas où le versement n’est pas effectué, la victime n’a aucun moyen juridique d’obtenir gain de cause. En Hongrie, de nombreux exemples ont révélé que de petites sociétés de construction n’ont jamais été payées. C’est notamment le cas dans le cadre de la construction du pont Megyeri: le pont est construit, ouvert à la circulation, mais les exigences financières de certaines sociétés ayant participé au projet ne sont pas encore satisfaites.

Ce phénomène a un double risque: d’une part, comme les projets de construction nécessitent des investissements considérables avec un grande risque de non-rentabilité, les investisseurs sont amenés à pré-financer leurs placements par des crédits, dont le remboursement est rendu impossible si les fonds nationaux et européens parviennent en retard voire sont remis en question. D’autre part, la tendance qui consiste à mettre en place de nombreux intermédiaires – qui sont autant d’étapes transitoires des projets de construction et ne créent pas de vraie valeur ajoutée – a pour conséquence de réduire la marge des investissements mais surtout de faire glisser les financements d’un budget à un autre, causant un véritable déficit en fin de parcours.

La meilleure façon de faire face aux difficultés serait de constituer une liste noire des sociétés endettées envers leurs sous-traitants. Etant donné que la réalisation d’une telle liste est rendue impossible par la loi sur le secret commerciale, on doit donc se contenter du registre financier du Ministère de la Justice, qui contient des informations fiscales – payantes – sur les sociétés hongroises, mais dont la compléxité fait que leur analyse requiert l’interprétation de professionnels.

Pour casser le cercle vicieux de l’endettement, et en réduire les risques dans le secteur du bâtiment, le gouvernement cherche à introduire, selon un modèle allemand, une caisse gérant les provisions des investissements financiers et garantissant ainsi les paiements lors des actes multilatéraux. Un montant proportionnelle à la valeur des projets devrait être déposé dès le début des travaux, servant à effectuer les paiements des sous-traitants après l’exécution. La mise en place de telles caisses de garantie serait rendue obligatoire pour des projets publics au delà de 90 millions de HUF, d’au moins 1,5 milliards de HUF pour les investissements privés et coûterait environ 1 à 1,5% du budget des projets de construction.

Kata Bors

- 4 vues

Catégorie
Agenda Culturel